Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INCENDIE DU CENTRE DE PROTECTION CIVILE DE CHAVANNES-PRÈS-RENENS

Le Conseil d'Etat condamne cet acte criminel

Le Conseil d'Etat est profondément choqué par l'incendie qui a intentionnellement rendu inutilisable le centre de protection civile de Chavannes-près-Renens. Il condamne vivement cet acte criminel qui porte atteinte à l'accueil digne et humain qu'il veut réserver aux réfugiés de la guerre du Kosovo.

Face au drame que subissaient les Albanais du Kosovo et en prévision de leur arrivée en Suisse, le Conseil d'Etat a pris les devants en imposant aux communes, le 12 avril dernier, de mettre à leur disposition les centres de protection civile.

Le Conseil d'Etat était conscient que l'hébergement dans des centres PCi ne constituait pas un accueil optimum mais, vu l'extrême difficulté à trouver des locaux en surface, il n'avait pas d'autre solution pour répondre sans délai à la demande de la Confédération. Pour offrir un lieu de vie plus confortable, il avait précisé que les abris ne seraient utilisés qu'à la moitié de leur capacité d'hébergement.

Le 16 avril dernier, tenant compte de l'effort déjà accompli par certaines communes, le Conseil d'Etat informait 29 autorités communales que leurs centres PCI seraient sollicités dans un délai donné. Après Bussigny, Pully, Blonay et Lutry, Chavannes-près-Renens devait accueillir une trentaine de réfugiés albanais ce matin et le centre PCi avait été préparé en conséquence.

En raison de l'incendie criminel de la nuit dernière, la FAREAS est aujourd'hui contrainte dans l'urgence à accueillir ces gens dans ses autres lieux d'hébergement et ceci en dépit du souhait du gouvernement d'éviter de trop charger les centres d'accueil.

Le Conseil d'Etat regrette vivement que cet acte criminel pénalise la qualité de l'hébergement de réfugiés qui ont déjà vécu des situations dramatiques chez eux ; cet acte, non seulement insulte des gens en quête d'une protection légitime mais porte atteinte à la politique d'accueil du canton, basée sur la solidarité et le respect.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 juillet 1999

M. Charles-Louis Rochat, Conseiller d?Etat, 021, 316.50.49

Com-chavannes